

Des peurs de l'an Mille à la Paix de Dieu et à la création des Sauvetés dans le Sud-Ouest de la France

Jean-Paul DUPOUY

Professeur Honoraire des Universités

La toponymie (du grec *topos*, *le lieu* et *onoma*, *le nom*) est l'étude des origines des noms de lieux. Elle n'a acquis ses lettres de noblesse et son caractère scientifique que dans la seconde moitié du XIX^e siècle, ce qui a permis d'écarter des interprétations populaires souvent douteuses voire fantaisistes de noms de lieux. La connaissance des langues anciennes (*grec* et *latin*) et des langues régionales, riches de leurs diversités, et celle de l'histoire locale, régionale et nationale, constituent des clés indispensables pour la compréhension des toponymes actuels de nos villes et villages.

1- Des toponymes de villages, témoins de leur origine

L'exemple présent est celui de nombreux villages dénommés *Sauve*, *Sauvetat*, *Salvetat*, *Sauveterre*, *Salvy*, *Montsalvy*... que nous avons peut-être traversés au cours de nos pérégrinations dans le quart Sud-Ouest de la France. Ces noms sont les équivalents occitans de « *Sauveté* » mot dérivé du latin « *salvitatem* » désignant un « *lieu d'asile* ».

Ces villages ont été créés à la fin du X^e siècle et au début du XI^e, afin de répondre aux besoins de paix, de liberté et de sécurité d'une population en pleine expansion. A cette époque, bon nombre de chrétiens occidentaux devaient être inquiets voire terrifiés par le passage de l'an Mille, dans la crainte de voir Satan surgir de l'abîme et d'assister à la fin du Monde.

2- Les peurs de l'an Mille

En Espagne, l'arrivée des Arabes en 711 est vécue comme un signe avant-coureur de la fin du Monde. En 776, un moine d'un couvent cantabrique, Beatus de Liébana, écrit un « *Commentaire de l'Apocalypse* » qui rencontre un grand succès en Espagne ; il y met l'accent sur l'espoir de l'ultime victoire des persécutés portée par l'Apocalypse. Dans le Royaume de France, des prêtres parisiens prêchent la venue de l'Antéchrist peu avant l'an Mille mais l'abbé de la prestigieuse abbaye de SaintBenoit sur Loire, Abbon de Fleury (v.940-1004) leur répond par le mépris.

Pour beaucoup d'historiens, les peurs eschatologiques de l'an Mille sont un mythe de la Renaissance, de la fin du XV^e au XVI^e siècle, qui trouvent leur origine dans le tableau terrifiant de l'an Mille dressé par le moine Sigebert de Gembloux (1030-1112) dans sa « *Chronique universelle* ». Ce mythe a été repris au XIX^e siècle par les historiens de l'époque romantique dont Jules Michelet (1798-1874) dans son « *Histoire de France* ». Quant à Georges Duby (1919-1996), il ne découvre pas de manifestations évidentes de panique populaire autour de l'an Mille mais seulement une certaine angoisse diffuse et permanente d'origine religieuse voire politique, dans l'Occident de cette époque. Pour Jean Delumeau, grand historien des religions, titulaire de 1975 à 1994 de la chaire du Collège de France « *Histoire des mentalités religieuses dans l'Occident moderne* », la peur de l'an Mille n'est qu'une légende. Néanmoins, pour beaucoup de croyants, l'an Mille constitue une échéance millénariste annoncée par les Ecritures, professée et rappelée par des membres du clergé au cours de leurs prêches.

2-1 dans un contexte religieux. Depuis longtemps le peuple attend la Parousie et craint le Jugement dernier. La Parousie est un terme biblique dérivé du grec ancien *Parousia* (*présence, arrivée, venue*), utilisé par les chrétiens afin d'évoquer la seconde venue du Christ à la fin des temps pour établir définitivement le royaume de Dieu sur la Terre, la première venue étant sa naissance. Jésus l'évoque lors de sa rencontre avec Nathanaël (*Jean 1, 51*) : « *En vérité, en vérité, je vous le dis, vous verrez le ciel ouvert et les anges de Dieu monter et descendre au-dessus du Fils de l'homme* ». Il l'évoque aussi avec ses disciples (*Jean 14, 18-19*) : « *Je ne vous laisserai pas orphelins, je viendrai à vous. Encore un peu de temps et le Monde ne me verra plus, mais vous, vous me verrez, parce que je vis et que vous-mêmes vivrez* ». La venue du Fils de l'homme est évoquée par Matthieu (*24, 29-31*) : « *...le soleil s'obscurcira, la lune ne donnera plus sa clarté, les astres tomberont du ciel...et l'on verra le Fils de l'homme venir sur les nuées du ciel avec beaucoup de puissance et de gloire...ses anges...rassembleront ses élus des quatre points de l'horizon, d'une extrémité des cieux à l'autre* ». Comment ne pas penser aussi à l'Apocalypse de Saint-Jean (*21, 1*) prophétisant « *un ciel nouveau et une terre nouvelle...* ».

Dans l'attente de la fin des temps et de la venue du Fils de l'homme à l'heure où on n'y pensera pas, plusieurs paraboles ou paroles de Jésus exhortent à la vigilance et à l'attention qu'on doit porter aux signes des temps. Par exemple, c'est le cas des paraboles du figuier (*Matthieu 24, 32-36*), du voleur venu la nuit (*Matthieu 24, 43-44 ; Luc 12, 39-40*), des vierges sages et des vierges folles (*Matthieu 25, 1-13 ; Luc 12, 35-37*), des talents (*Matthieu 25, 14-30*), de l'intendant fidèle (*Luc 12, 42-46*), des serviteurs du maître parti en voyage (*Marc 13, 33-37*), de l'évocation du déluge et de la sortie de Loth de Sodome (*Luc 17, 26-37*).

Matthieu rappelle le Jugement dernier des Nations lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, escorté de tous les anges (*Matthieu 25, 31-46*).

La peur des chrétiens du Moyen Âge repose aussi sur la lecture littérale des textes apocalyptiques de l'Ancien Testament (vision des quatre bêtes de *Daniel 7, 2-14* ; vision des quatre vivants d'*Ezéchiel 1, 4-14...*) ou du Nouveau Testament (*Paraboles de la Parousie des Evangiles de Matthieu, Luc et Marc ; Apocalypse de Saint-Jean*). Saint-Jean évoque la venue de Satan, l'Antéchrist (*1 Jean 2,18*) et sa défaite définitive, mille ans après que le Christ l'ait enchaîné dans les Enfers (*Ap 20, 1-6*).

La compréhension littérale de ce texte conduisit beaucoup de chrétiens à envisager la Parousie et le Jugement dernier autour de l'an Mille. Saint-Augustin, vers l'an 400, confère au nombre 1 000 une valeur spirituelle et non une indication précise concernant le second retour du Christ à la fin des temps. Le concile d'Ephèse, en 431, condamne l'interprétation littérale de l'Apocalypse de Saint-Jean. A partir du x^e siècle, les clercs portent une grande attention à l'Apocalypse et en diffusent des Commentaires dans tout l'Occident, comme en témoignent entre-autres l'Apocalypse de Valladolid (vers 970) et celle de Saint-Sever dans les Landes (entre 1060 et 1070). Les clercs relèvent attentivement tous les signes concordant avec la prophétie de Jean selon laquelle Satan se déchainera après mille ans. Parmi eux on peut relever des incendies (Sainte-Croix d'Orléans en 989, les faubourgs de Tours en 997, Notre-Dame de Chartres en 1020, l'Abbaye de Fleury sur la Loire en 1026 et bien d'autres). Par ailleurs les premiers hérétiques prolifèrent autour de l'an Mille, particulièrement dans la région toulousaine ; ils constituent l'embryon de l'hérésie Cathare que l'Eglise Catholique aura beaucoup de mal à éradiquer.

Face à la violence de l'actualité, les hommes de l'an Mille n'étaient-ils pas tentés d'interpréter les signes des temps en termes apocalyptiques ?

Dans ce probable contexte de peurs, la population est très attentive aux signes venus du Ciel et susceptibles d'annoncer la fin du Monde. Le 29 juin 1033, en voyant l'éclipse partielle du soleil, des chrétiens pensent assister à la fin des temps en se remémorant sûrement l'Apocalypse de Saint-Jean : « *Je vis un Ciel nouveau et une Terre nouvelle car le premier Ciel et la première Terre ont disparu* » (*Ap 21,1*) ; et aussi : « *Je vis la Cité Sainte, la Jérusalem nouvelle, descendre du ciel d'auprès de Dieu...* » (*Ap21, 2*). Si les heureux élus seront considérés par Dieu comme des fils, « *les lâches, les incrédules, les dépravés, les meurtriers, les impudiques, les sorciers, les idolâtres et tous les menteurs, ils auront en partage l'étang embrasé de feu et de soufre : la seconde mort* » (*Ap21, 7-8*).

A Cluny où l'éclipse est presque totale, le souvenir en reste gravé dans toutes les mémoires: « *Ce fut extrêmement terrible. En effet, le soleil devint couleur saphir, montrant dans sa partie supérieure une apparence de croissant lunaire tel qu'il est au quatrième jour de la lunaison* ».

Les œuvres d'Art du Moyen Âge portent, sans contestation possible, le témoignage de la crainte du Jugement dernier quand, à la fin du Monde, « *le Fils de l'homme viendra dans sa gloire...il siègera sur son trône de gloire. Toutes les nations seront rassemblées devant lui ; il séparera les hommes les uns des autres, comme le berger sépare les brebis des boucs : il placera les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche* » (Matthieu 25, 31-33). Ces paroles eschatologiques de Jésus évoquent celles du prophète Daniel : « *En ce temps-là se lèvera Michel, le chef des anges....Beaucoup de gens qui dormaient dans la poussière de la terre s'éveilleront, les uns pour la vie éternelle, les autres pour la honte et la déchéance éternelle* » (Daniel 12, 1-3). Quant à Matthieu, il rappelle la destinée des pécheurs : « *... les anges se présenteront, sépareront les méchants d'avec les justes et les jetteront dans la fournaise ardente. Là seront les pleurs et les grincements de dents* » (Matthieu 13, 49-50). Ces paroles prophétiques et christiques sont magistralement illustrées sur le tympan dit de la « *Parousie* » de l'abbatiale Sainte-Foy de Conques (début du XII^e siècle), ou sur celui du portail du Sauveur de la cathédrale Notre-Dame d'Amiens (XIII^e siècle). Sur ce dernier, les morts ressuscités sortent de leurs tombeaux alors que les anges jouent de la trompette. Saint Michel pèse les âmes sur la balance qu'un diable d'un côté, un ange de l'autre, cherchent à déséquilibrer. Sur le plateau le plus lourd il y a un Agneau de Dieu et sur le plus léger une tête de diable. Le bien pèse plus que le mal. A la droite du Christ, les élus, souriants et vêtus d'une robe, s'avancent vers la porte du Paradis. Les anges tiennent une couronne au-dessus de leur tête. A la gauche du Christ, les réprouvés, nus et apeurés, sont poussés par des diables dans la gueule béante d'un Léviathan, monstre marin du folklore de l'Orient Antique, mentionné dans la Bible. Au-dessus d'eux, les anges portent des glaives.

2-2 dans un contexte politique. Une longue période de troubles marque la fin du règne des Carolingiens (951-987) et l'avènement des Capétiens (987-1328). A la fin du X^e siècle, des envahisseurs Normands infligent de nombreux sévices aux populations : saccages, incendies, maltraitances, massacres, viols, pillages... Par ailleurs, des seigneurs locaux, petits ou puissants, se livrent à des combats à répétition entre voisins. Des hordes guerrières entretenues par des seigneurs, assoiffées de sang et avides de butins, n'ayant aucune crainte ni de Dieu ni du Diable, n'hésitent pas à saccager les églises et à massacrer les populations qui y ont trouvé refuge. Ces guerriers font fi de la zone de refuge balisée autour d'une église, interdisant d'y poursuivre les fugitifs. Les activités humaines, notamment agricoles, sont gravement perturbées. Des terres cultivées sont ravagées y compris celles de l'Eglise. Les besoins de paix, de sécurité et de liberté se font de plus en plus sentir.

3- Les efforts de l'Eglise pour rétablir la Paix et assurer la sécurité des populations

3-1 la Paix de Dieu. En 976, à Saint-Germain Laprade, petite commune auvergnate, eut lieu dans la plaine voisine, une assemblée de Justice (*plaid*) qui permit à l'évêque du Puy en Velay, Guy d'Anjou, de réunir les évêques de Clermont-Ferrand, de Valence, de Rodez et de Lodève ainsi que des seigneurs et des nobles laïcs. Il réussit à imposer la paix à des seigneurs belliqueux toujours en guerre avec leurs voisins et édicta recommandations précises et interdits : « *Que nul ne viole l'espace du culte, ne dérobe ou ne tue un animal du bétail ou de la ferme, que les hommes du clergé ne portent pas d'arme mais que nul ne lève la main sur eux ou ne les insulte, que personne ne séquestre de paysans ou de paysannes ni ne pille les marchands* ». Dans l'Occident médiéval, le *plaid* de Saint-Germain Laprade constitue un des premiers exemples du triomphe du Droit sur la Force brutale. Cette assemblée inaugure en Auvergne ce qui sera « *La Paix de Dieu* ». Elle s'étendra en Aquitaine, en Languedoc et en Bourgogne avant d'essaimer petit à petit dans tout le reste du royaume de France.

« *La Paix de Dieu* » deviendra l'objet de toute une série de conciles dont le premier sera, en Aquitaine Seconde, celui de Charroux dans la Vienne. Née sous l'autorité de l'empereur Auguste (63 av. JC.-14 apr. JC.), la vaste province d'Aquitaine (*Gallia aquitanica*) comportait tous les territoires entre la Loire

et les Pyrénées avec Saintes pour capitale puis Poitiers. A la fin du III^e siècle, Dioclétien scinda cette grande province en Aquitaine Première avec Bourges pour capitale et Aquitaine Seconde avec Bordeaux à sa tête. Les subdivisions existantes devinrent des diocèses et leurs regroupements constituèrent des archevêchés. En 989, les évêques de l'Aquitaine Seconde se réunissent sous la présidence de l'Archevêque de Bordeaux à Charroux, au Sud-Est de Poitiers, lieu doté d'une importante abbaye qui rayonne sur le monde Chrétien. Elle possède de prestigieuses reliques, en particulier un morceau de la Sainte Croix, qui attirent de nombreux pèlerins en route sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le concile de Charroux réaffirme la protection des églises et leur immunité. Il lance des anathèmes (malédiction avec excommunication) contre les violeurs d'églises (*Si quelqu'un a violé une église sainte ou a pris quelque chose par la force, à moins qu'il ne soit venu faire réparation, qu'il soit anathème*), contre les détresseurs des pauvres (*Si quelqu'un a dérobé à des paysans ou à d'autres pauvres, brebis, ou bœuf, ou âne, ou vache, ou chèvre, ou porc, sauf faute de leur part, et s'il a négligé de faire réparation totale, qu'il soit anathème*), contre ceux qui frappent les clercs (*Si quelqu'un attaque, capture ou frappe un prêtre, un diacre ou un autre membre du clergé qui ne porte pas d'armes, alors il est sacrilège- sauf si le clerc a été jugé par son propre évêque après s'être rendu coupable d'un délit*). Les chevaliers jurent publiquement la paix sur les reliques des saints. Le concile de Charroux fit des émules et d'autres conciles eurent lieu sous la présidence des évêques. L'Eglise en sortit grandie dès lors qu'elle apparut non seulement comme le défenseur légitime de la Foi mais aussi comme le défenseur du sort des populations avec, pour finalité, l'amélioration de leur situation matérielle et spirituelle. Elle affirmait son autorité et son aptitude à suppléer l'autorité royale ou princière en cas de défaillance de celle-ci.

Au concile de Poitiers (après 1010) présidé par Guillaume V le Grand, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, en présence de ses seigneurs laïques et des évêques de Bordeaux, Saintes, Angoulême, Limoges et Poitiers, il fut décrété que les conflits entre seigneurs dépendraient désormais d'une juridiction laïque. Ainsi furent établis, pour la première fois, des décrets pour la Paix civile.

3-2 la Trêve de Dieu. La Trêve de Dieu suit et complète la Paix de Dieu ; elle exprime un ardent désir de non-violence dans le Moyen Âge occidental.

La Trêve de Dieu, organisée pendant le Moyen Âge en Europe par l'Eglise Catholique romaine, était une suspension temporaire de toute activité guerrière à certaines périodes de l'année. Le samedi dans un premier temps et, par la suite, du mercredi soir au lundi matin ; interdiction étendue pendant les périodes liturgiques de l'Avent, du temps de Noël, du Carême, du temps de Pâques et lors des fêtes de la Vierge. La Trêve de Dieu est respectée dès les années 1023/1025 et c'est en Catalogne en 1027 qu'elle apparaît dans les actes. Cette prohibition de la guerre dans le Sud du Royaume de France est réaffirmée aux conciles d'Arles de 1037 et de 1041. Le concile de Narbonne en 1054 décide que la guerre n'est plus autorisée que 80 jours par an répartis tout au long de l'année et promulgue aussi que « *Nul chrétien ne tue un autre chrétien car celui qui tue un chrétien, c'est le sang du Christ qu'il répand* ».

4- Les Sauvetés, juridictions rurales sous l'autorité de l'Eglise

Avant-même la création des Sauvetés, de petites parcelles de territoire, les *Aîtres*, bénéficiaient déjà de la protection de l'Eglise. Un *Aître* est, au Moyen Âge, la zone funéraire sacrée (cimetière) entourant ou située à l'entrée d'une église et balisée par des croix. Ce nom dérive du latin *Atrium*, cour précédant l'entrée d'une villa romaine. Dès le Moyen Âge, les chrétiens ont voulu être enterrés à proximité des reliques d'un saint pour bénéficier de sa protection. Les plus riches ou les notables avaient un caveau au sous-sol de l'église et la sépulture des plus pauvres était dans l'*Aître*. L'usage des *Aîtres* comme lieux de sépulture a duré jusqu'au XVII^e ou XVIII^e siècle où il a cessé en raison d'une augmentation de la population urbaine. Les cimetières ont alors été éloignés de l'église voire même placés extra-muros. Lorsque les Sauvetés, juridictions le plus souvent rurales, mais rarement urbaines ou suburbaines

(Saint-André, Saint-Seurin et Sainte-Croix à Bordeaux ; Bourg-Neuf à Bayonne) seront créées, elles bénéficieront du même type de bornage que les *Aîtres* mais seront bien plus étendues. Les Sauvetés sont des espaces créés à l'initiative de l'Eglise, dans le cadre du « Droit d'asile » et sous le signe de « La Paix de Dieu ».

Ces espaces, balisés par des croix sur des pyramides de pierre, des bornes, dépendent d'un monastère, d'une abbaye ou d'un prieuré (Conques, Moissac, Cadouin, Saint-Sernin de Toulouse, Saint-Sever dans les Landes, Saint-Victor de Marseille...). Les créateurs de Sauvetés sont souvent des moines (Cisterciens, Bénédictins), des Hospitaliers (Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem) ou plus rarement des Templiers (Chevaliers du Temple en Terre Sainte). Plus d'une quarantaine de Sauvetés ont été créées par les Hospitaliers dans les environs de Toulouse et en Comminges au voisinage de Saint-Gaudens. De nombreuses Sauvetés ont vu le jour dans le Sud-Ouest ; certaines se sont développées pour devenir de véritables villages qui sont aujourd'hui des communes à part entière.

Les Sauvetés jouissent de l'extraterritorialité. Dans ces zones, placées sous la protection de l'Eglise catholique, les lois de l'homme ne s'appliquent pas. Leurs habitants sont libres dans ce que l'on appela des *frangitas* (terme employé dès les années 1009-1032) puis des *salvitas* à partir de 1270. A l'intérieur des Sauvetés, lieux d'asile, il est interdit de poursuivre les fugitifs, de porter des armes, de commettre la moindre violence sous peine d'anathème (l'excommunication est la plus sévère des sanctions spirituelles). Tous leurs habitants sont protégés dans leurs personnes et leurs avoirs (on y est *sain(t)* et *sauf*). Les Sauvetés accueillent des vagabonds, des fugitifs et surtout des paysans désireux de fuir les violences et exactions des guerres féodales ou les maltraitances de leurs seigneurs ou maîtres. La création des Sauvetés a des conséquences non seulement sociologiques mais aussi économiques. La sédentarisation et la sécurisation de la population et plus particulièrement des paysans favorise le défrichage et la mise en culture de terres encore vierges. Le recensement de la population facilite la collecte des impôts comme le *cens* (redevance annuelle en argent ou en nature due par des tenanciers au Seigneur dont dépend leurs terres), la *dîme* (impôt en nature versé à l'Eglise pour la subsistance du clergé, l'entretien des lieux de culte et occasionnellement l'apport d'aide aux pauvres) et la *corvée* (travail ou service gratuit dû par le paysan au seigneur ou au roi, sous la forme de journées de travail d'homme ou de prestations d'animaux).

Enfin les Sauvetés accueillent en toute sécurité les pèlerins faisant étape sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Le cartulaire de l'Abbaye de Saint-Clar de Rivière près de Toulouse, fondée par les Hospitaliers, indique que chaque habitant reçoit des terres d'étendue et de nature minutieusement fixées : un enclos avec la maison paysanne (*casal*), un champ à cultiver, de taille suffisante pour assurer la subsistance de sa famille, des instruments aratoires et quelques pieds de vigne. Les obligations des habitants sont strictement domaniales et les redevances ou les amendes dues aux Hospitaliers, très modérées : le *cens* payé est de l'ordre de quatre deniers, quatre pains ou quatre setiers d'avoine, l'*agriér* ou part des récoltes est par exemple du neuvième de la production des champs et du cinquième de la vendange. S'y ajoutent divers droits pour la chasse, le moulin, le four, la forge et parfois, des droits de justice. Les habitants des Sauvetés sont libres, ne subissent pas de déchéance servile, se déplacent à leur gré et peuvent quitter le domaine ecclésiastique en emportant leurs meubles. Progressivement les règles féodales vont être partiellement rétablies sous l'emprise seigneuriale, portant atteinte à l'immunité du domaine et à la liberté de ses habitants. Les Hospitaliers vont être contraints de partager le pouvoir avec les seigneurs laïques.

5- Les Sauvetés, étapes sécurisées sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle

En 834 Alphonse II roi des Asturies trace le 1^{er} chemin de pèlerinage depuis Oviedo. En 950-951 s'ouvre le premier pèlerinage à partir du Puy Sainte-Marie (le Puy en Velay). Au X^e /XI^e siècle le *Codex calixtinus*, attribué au pape Calixte II, est un recueil de textes sur Saint-Jacques-de-

Compostelle, les Pèlerinages ; c'est aussi le Guide du pèlerin. Les quatre voies françaises (Tours-Vézelay-Le Puy-Arles) convergent en Aquitaine et les pèlerins, nombreux, y sont accueillis dans de nouvelles villes autour des ponts pour franchir les rivières, des monastères, abbayes, prieurés, des hôpitaux... Les Sauvetés se multiplient et servent d'étapes sécurisées. Au-delà de Saint-Jean-Pied-de-Port et après la traversée des Pyrénées, les pèlerins empruntent le célèbre « *Camino francés* » pour atteindre Saint-Jacques, étape ultime de leur pèlerinage.

6- Des Sauvetés aux Bastides

Les Sauvetés, œuvre originale des établissements religieux, ont joué un rôle important dans la région toulousaine, entre 1050 et 1130. Mais ensuite le rôle de l'Eglise a diminué au cours des cinquante années qui ont précédé le début de sa lutte sans merci contre l'hérésie cathare ou guerre contre les « albigeois » via deux croisades (1209-1218 et 1218-1229) puis l'Inquisition (1233-1321). Vers 1150 les seigneurs locaux et le comte de Toulouse s'immiscent alors dans l'administration des Sauvetés et des villages, supplantant en partie les ordres religieux.

Après la création des Sauvetés, celle des Bastides constitue, à partir de 1222 et jusqu'en 1373, l'apparition d'un nouveau type d'urbanisation, principalement à l'initiative et sous le contrôle du pouvoir laïque. Néanmoins, dans le sud de la Gascogne, nombreuses sont les Bastides créées par les Cisterciens sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Quelques Sauvetés sont devenues des Bastides ; pour n'en citer que quelques-unes, c'est le cas de Alan et Léguevin en Haute-Garonne, Nogaro dans le Gers, Sauveterre-de-Guyenne en Gironde, Saint-Nicolas-de-la-Grave dans le Tarn et Garonne, Sauveterre de Rouergue et La Salvetat-Peyralès dans l'Aveyron, Aurillac et Montsalvy dans le Cantal.

Epilogue

La France est riche d'un patrimoine exceptionnel dans bien des domaines. Nous sommes invités à le découvrir au cours de nos voyages dans les différentes provinces ou lors des Journées du Patrimoine. Mais, pour bien comprendre cet héritage laissé par nos ancêtres au cours des siècles, il convient de se pencher sur l'histoire de nos régions et de notre pays. Les moyens modernes mis à notre disposition pour satisfaire notre soif de connaissance sont multiples. Puisseons-nous les utiliser sans modération !

Références bibliographiques sommaires

Hélène COUDERC-BARRAUD

La violence, l'ordre et la paix. Résoudre les conflits en Gascogne du XI^e au XIII^e siècle. Presses universitaires du Mirail Toulouse (2008) 377 pages

Paul OURLIAC

Les villages de la région toulousaine au XII^e siècle.
Annales Economie, Sociétés, Civilisations.
pp.268-277 (1949)

Paul OURLIAC

Les Sauvetés du Comminges.
Annales du Midi
61 n°3-4 pp.227-229 (1948)

Charles HIGOUNET

Les chemins de Saint Jacques et les Sauvetés de Gascogne.
Annales du Midi
63 n°16 pp.293-304 (1951)

Pierre BONNASSIE

Les sociétés de l'an mil : un monde entre deux âges.
De Boeck Université-Bruxelles (2001)

Stéphane POUYLLAU

La Paix de Dieu et la Trêve de Dieu.
IUT Michel de Montaigne-Bordeaux (1997)

Wikipédia encyclopédie : Paix de Dieu (nombreuses références)

Wikipédia encyclopédie : Trêve de Dieu (nombreuses références)



Abbatiale de Conques (12) : Le tympan de la Parousie (XII^e siècle)



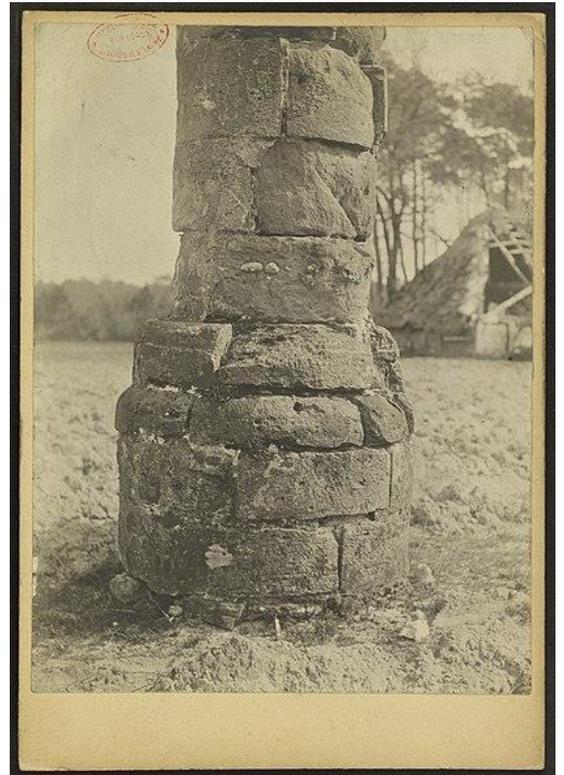
Abbatiale de Conques (12) : Le Christ de la Parousie XI^e siècle)



Cathédrale d'Amiens (80) : La pesée des Âmes, tympan du Jugement dernier (début ^{XIII}^e siècle)



Mimizan (40) : Croix de bornage de la Sauveté



*Borne de Sauveté
à Vieille de Saint-Girons (40)*

